




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-149**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1234542-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION FRENCH TECH - EXERCICE 2023 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jean-François DUBOST

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION FRENCH TECH - EXERCICE 2023 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La French Tech », est le mouvement français des start-up soutenu par le gouvernement et porté par les entrepreneurs. C'est un écosystème unique réunissant des startups, mais aussi des investisseurs, des décideurs et des community builders.

Depuis 2019, la French Tech regroupe 13 Capitales et plus de 90 communautés en France et à l'international.

La Capitale French Tech Aix-Marseille Région Sud est un collectif d'entrepreneurs et acteurs de l'écosystème tech et numérique du territoire dont l'ambition est de créer et transformer les startups d'Aix-Marseille en scale-up, des Tech Champions à fort potentiel de croissance, créatrices de valeurs et surtout, d'emplois et de faire rayonner le territoire en France et à l'international.

Pour ce faire, les équipes de la French Tech mettent l'accent sur quatre axes majeurs : Finance, Talents, International et « Tech4Good » (une technologie durable & inclusive).

De son côté, Aix-en-Provence, à travers la qualité et la quantité de startups implantées sur son territoire, constitue un pôle majeur d'innovation dans les domaines de la transition numérique et écologique. Le Technopole de l'Arbois, 4ème Technopôle mondial (derrière Boston, Berlin

et Perth) dédié aux technologies de l'environnement (les Cleantech), rassemble plus de 90 startups régulièrement récompensées au CES de Las Vegas.

L'association French Aix-Marseille souhaite, aujourd'hui, être plus présente sur le territoire d'Aix-en-Provence et mettre en valeur la richesse de l'écosystème présent.

Pour cela, elle souhaite organiser un événement à Aix-en-Provence pour faire rayonner le territoire et faire venir l'écosystème tech et innovation, et plus particulièrement les startups.

Fort de son expérience avec le Grand Bain, événement phare de la French Tech Aix-Marseille, l'association bénéficie d'une forte expérience en organisation logistique et aussi éditoriale.

La thématique de cet événement est définie pour l'année 2023 avec les équipes de la Ville d'Aix-en-Provence et de la FrenchTech. L'approfondissement des liens entre la tech et la culture constitue la piste de travail pour 2023, notamment dans le cadre des ICC (Industries Culturelles et Créatives).

En apportant son soutien à la French Tech Aix-Marseille Région Sud, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite contribuer activement à l'accompagnement et à la promotion des startups du territoire et d'avantage bénéficier des innovations en lien avec ses politiques publiques.

Sachant que cette attribution a été validée le 24 janvier 2023, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 10 000 € (dix mille euros) ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire n° 2466 laquelle présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** la convention annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce partenariat.

DL.2023-149 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION FRENCH TECH - EXERCICE 2023 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
ANNUELLE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

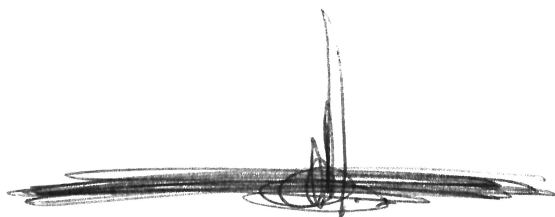
Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Pierre-Emmanuel CASANOVA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00